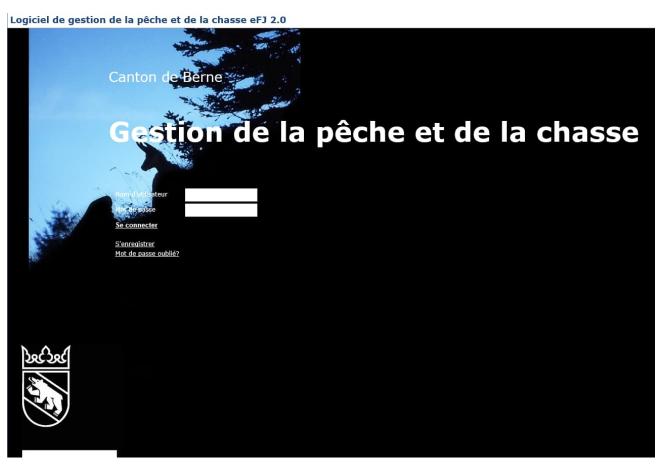


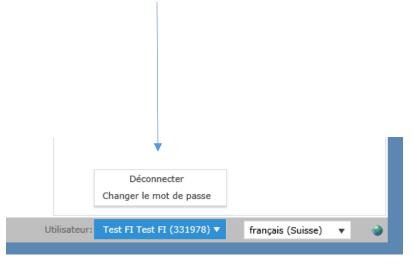
# Instructions pour la délivrance de légitimations de pêche ou cartes d'invité pour les eaux affermées

Enregistrement	2
Aperçu	3
Saisir une nouvelle personne	4-6
Attribution légitimation/carte	7-9
Exemple légitimation de pêche	10
Application mobile «Pêche Berne»	11
Saisies de statistiques de pêche	12-1
Rendue statistiques de la pêche	16-1
Patentes renouveler	18-19
Prolonger automatiquement les légitimations de pêche/cartes d'invité par voie digitale	20

### Enregistrement



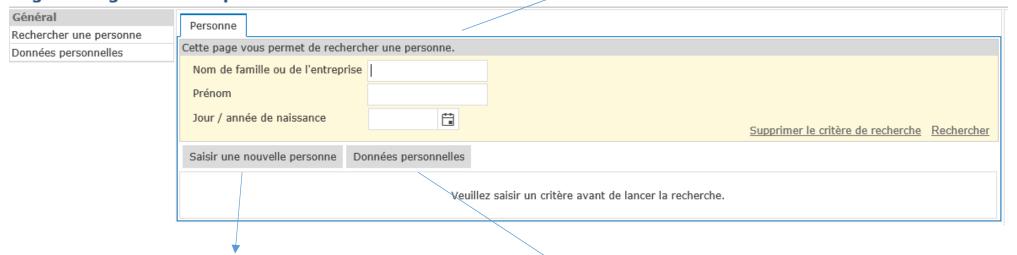
- Rendez-vous sur https://www.efj.apps.be.ch
- Pour la première identification, utilisez le numéro personnel et le mot de passe qui vous ont été attribués comme nom d'utilisateur.
- Après cette identification, nous vous recommandons de <u>changer le mot de passe</u>, vous trouverez la fonction correspondante en bas à droite à côté du choix de la langue.



## Aperçu

Logiciel de gestion de la pêche et de la chasse eFJ 2.0

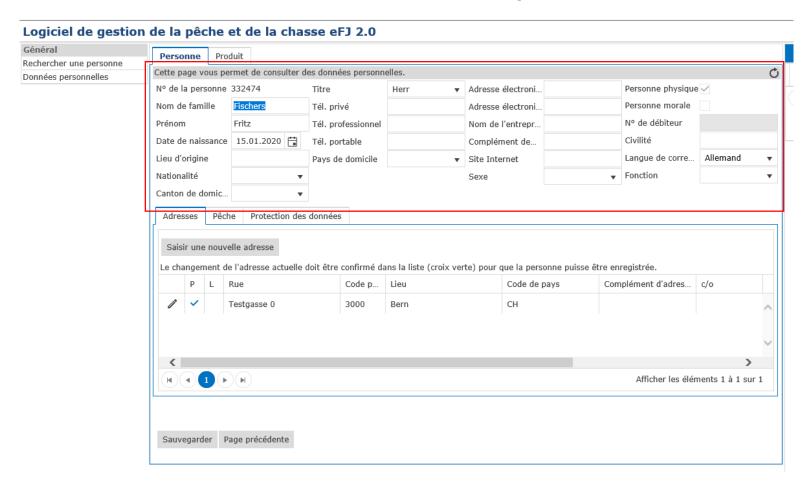
lci, vous pouvez <u>chercher des</u> <u>personnes</u> auxquelles vous voulez délivrer une légitimation de pêche ou une carte d'invité.



Si la personne à laquelle vous souhaitez délivrer une carte <u>n'est</u> <u>pas encore enregistrée</u>, vous pouvez le faire ici.

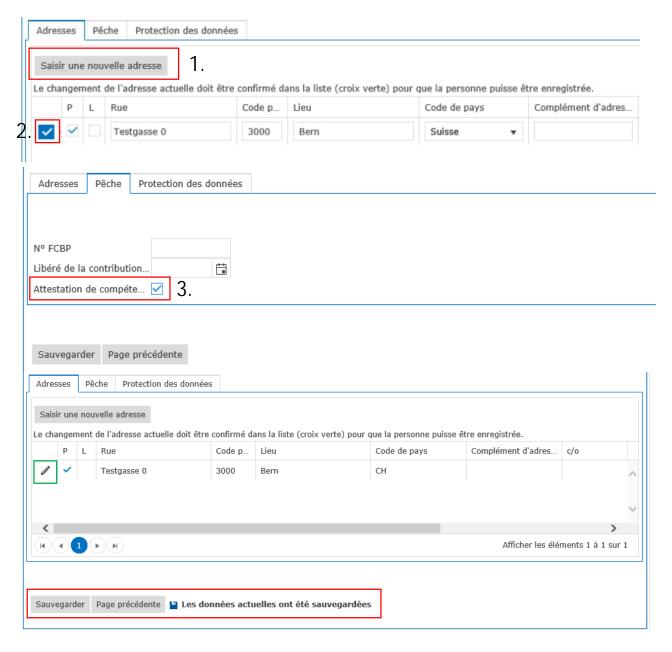
Vous trouverez ici vos <u>propres données personnelles</u> et pourrez les modifier si nécessaire.

### Saisir une nouvelle personne



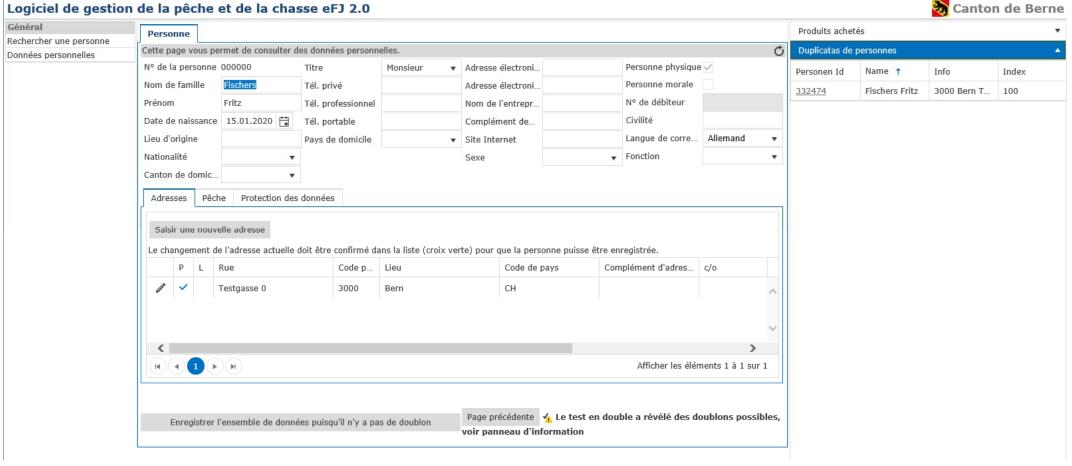
- Vous pouvez saisir les données personnelles ici.
- Les informations «nom de famille», «prénom», «date de naissance» et l'adresse sont obligatoires. La saisie de l'adresse est décrite à la page suivante.

### Saisir une adresse et SaNa



- 1. Cliquez sur «Saisir une nouvelle adresse»
- Indiquez la rue, le code postal et le lieu
- 2. Cliquez sur le vu de gauche pour enregistrer l'adresse.
- 3. Si la personne possède une <u>carte SaNa</u> (nécessaire pour une légitimation de pêche), vous pouvez passer à l'onglet "Pêche" en haut et le mentionner.
- 4. Sélectionnez "Enregistrer". Dès que la phrase "Les données actuelles ont été sauvegardées" apparaît, vous pouvez sélectionner un document pour cette personne sous "Produit" (voir s.7).
- Si vous avez mal saisi l'adresse, vous pouvez la corriger à l'aide de l'icône crayon (signalé en vert).

### Double notification



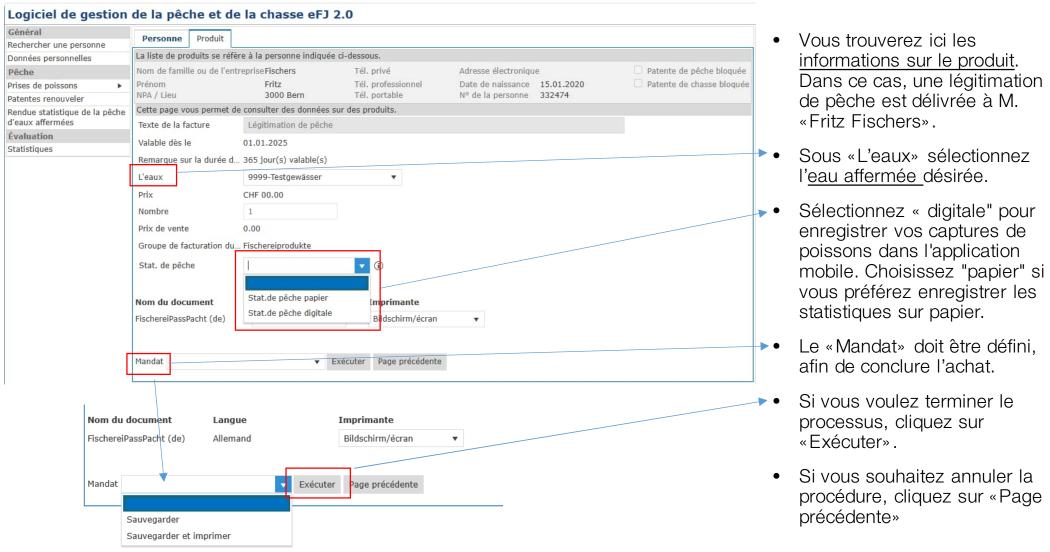
- Si la personne que vous vouliez entrer est déjà dans le système, elle sera reconnue
- Si vous êtes sûr qu'il ne s'agit pas d'un doublon, sélectionnez "Enregistrer l'ensemble de données puisqu'il n'y a pas de doublon".
- Sinon, vous pouvez sélectionner «Duplicatas de personnes" à droite et une liste des personnes existantes s'affichera. Vous pouvez sélectionner en cliquant sur l'identifiant de la personne.

# Émission d'un document de pêche



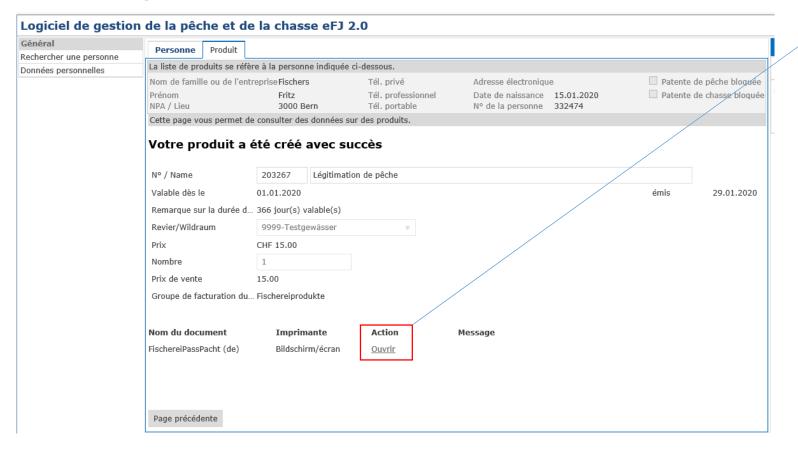
- 1. Cliquez l'onglet «Produit» de la personne souhaitée.
- 2. Sélectionnez le produit souhaité à l'aide de la flèche bleue.
- Important: vous pouvez délivrer autant de légitimations de pêche et de cartes d'invité que ce qui est défini sur votre bail, <u>plus</u> une légitimation de pêche supplémentaire pour vous-même en tant que titulaire du bail.

### Aperçu du produit



Pour une carte d'invité, la date à laquelle la personne concernée utilisera la carte d'invité doit être précisée sous «Valable dès le».

### Impression du document



Avec l'action «Ouvrir», vous pouvez ouvrir le document au format PDF ou l'enregistrer pour l'imprimer par la suite.

Vous pouvez ensuite vous déconnecter ou cliquer sur "Rechercher une personne" pour trouver la prochaine personne à laquelle délivrer une autre légitimation.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter l'Inspection de la pêche tél. +41 31 636 14 80 ou info.fi@ be.ch

#### **Fischereipass**

#### Bedingungen

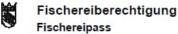
- Die Fischereibewilligung ist bei der Ausübung der Fischerei zusammen mit einem amtlichen Ausweis mitzuführen und den Aufsichtsorganen, die sich als solche ausweisen, sowie den Besitzern von Grundstücken, die für die Ausübung der Fischerei betreten werden, auf Verlangen vorzuweisen.
- 2. Die allgemeinen Fischereivorschriften, wie Schonzeiten, Fangmindestmass usw. sowie die Voschriften der Verordnung über die Verpachtung der Fischereigewässer und die Bedingungen der Pachturkunde bleiben vorbehalten.
- 3. Jede missbräuchliche Verwendung dieses Fischereipasses ist strafbar.
- 4. Der Preis für diesen Fischereibewilligung richtet sich nach den Bestimmungen von Art. 42.1, FiDV vom 22. September 1995.
- 5. Die Vorschiften der eidgenössischen und kantonalen Tierschutzgesetzgebung bleiben vorbehalten.
- 6. Jeder gefangene Fisch ist sofort nach dem Fang mit Art und Länge in die Fangstatistik einzuschreiben. Die Fangstatistik ist nach Ablauf der Gültigkeit an den Pächter abzugeben.

#### Légitimation de pêche

#### Conditions

- 1. La légitimation de pêche doit être accompagnée d'une pièce d'identité officielle valable durant l'exercice de la pêche, elles doivent être présentées sur demande aux organes de surveillance qui s'identifient comme tels, ainsi qu'aux propriétaires des terrains utilisés pour l'exercice de
- Les prescriptions générales en matière de pêche, telles que les périodes de protection, les tailles minimales de capture, etc., ainsi que les prescriptions concernant les eaux affermées et les actes d'affermages demeurent réservées.
- 3. Toute utilisation abusive de la présente légitimation de pêche est punissable.
- 4. Le prix de cette légitimation de pêche est déterminé par l'article 42.1 de l'ODPê du 22 septembre 1995.
- 5. Les prescriptions des lois fédérales et cantonales relatives à la protection des animaux demeurent réservées.
- 6. Chaque poisson capturé doit être immédiatement, selon son espèce et sa longueur, inscrit dans la statistique de pêche. La statistique de pêche est à remettre au fermier à la fin de la période de validité.

Fischereiinspektorat des Kantons Bern



200422 Aussteller Nr. 331978

Personen Nr. 332474

gültig 01.01.2020 - 31.12.2020

Fritz Fischers 15.01.2020 Testgasse 0

3000 Bern

15.01.2020 15.00



#### Code Fischarten Codes des espèces de poissons

30 Aal / Anguille 20 Aesche / Ombre 35 Alet / Chevaine

Bachforelle / Truite de rivière 10

18 Bachsaibling / Saumon de fontaine

32 Barbe / Barbeau commun

52 Brachsmen, Blicke / Brème, Brème bordelière

21 Felchen / Corégones

Flussbarsch (= Egli) / Perche

22 25 Hecht / Brochet

13 Kanadische Seeforelle / Truite de lac canadienne

50 Karpfen / Carpe

12 Regenbogenforelle / Truite arc-en-ciel

53 Rotauge (= Winger), Rotfeder, Hasel / Vengeron (= gardon), Rotengle, Vandoise

51 Schleie / Tanche

15 Seesaibling / Omble chevalier

31 Trüsche / Lotte 28 Wels / Silure

23 Zander / Sandre 55

andere Arte / autres espèces

Fischereiinspektorat des Kantons Bern



#### Fischereiberechtigung **Fischereipass**

Aussteller Nr. 331978

15.00

200422 Personen Nr. 332474

gültig 01.01.2020 - 31.12.2020

15.01.2020 Fritz Fischers

Testgasse 0 3000 Bern

Unterschrift:

15.01.2020

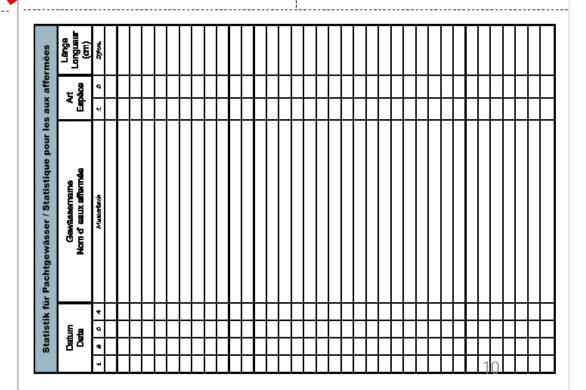


HINWEIS: Fischereipässe sind nur zusammen mit einem anerkannten Sachkundenachweis gültig.

INDICATION: Les légitimations de pêche ne sont valables qu' accompagnées d'une attestation de compétences







### Légitimation de pêche/carte d'invité digitale

Pour utiliser l'application et enregistrer un poisson capturé, vous devez faire ce qui suit :

Installer l'application sur « www.efj-mobile.apps.be.ch »

- S'inscrire ou se connecter avec les données d'accès existantes
- Pêche

#### Remarque:

Si tu as déjà un patente digitale, il sera automatiquement enregistré dans ton profil.

Ceux qui ont déjà acheté des brevets dans la boutique en ligne ou qui ont un accès de locataire dans l'application principale peuvent se connecter avec les mêmes données d'accès sinon il suffit de s'enregistrer à nouveau.

Tu trouveras toutes les informations, les instructions, les FAQ et les vidéos explicatives sur notre site web:

www.be.ch/fischerei-app





### Saisies de statistiques de pêche

- 1. Tout d'abord, collectez toutes les statistiques de pêche auprès de vos détenteurs de carte.
- 2. Ensuite, notez par espèce de poisson combien de poissons ont été capturés dans chaque classe de longueur.

#### Exemple:

#### Truites de rivière:

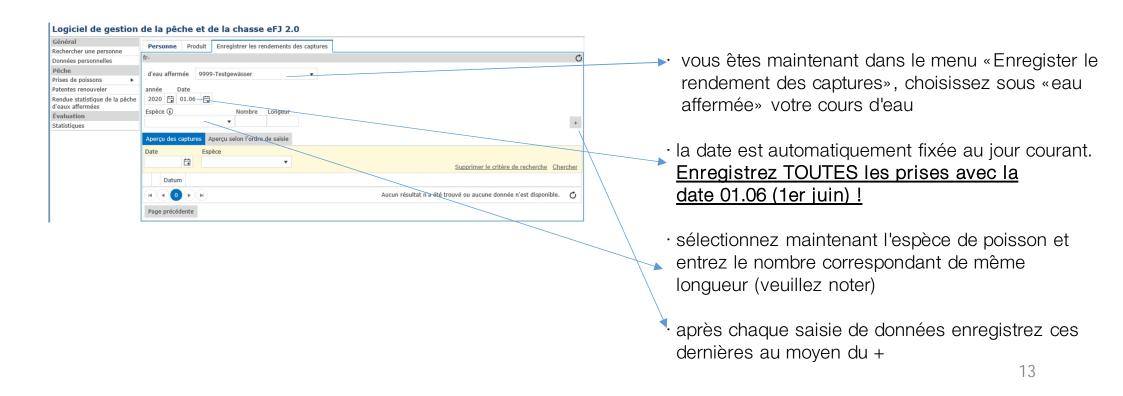
```
9 pièces 24cm
12 pièces 25 cm
11 pièces 26 cm
7 pièces 27 cm
5 pièces 28 cm
2 pièces 29 cm
1 pièce 31 cm
1 pièce 35 cm
```

Si aucun poisson n'a été pêché dans votre eau affermée, veuillez enregistrer une entrée avec une date établie, 01.06.2020 avec un compte 0 et une longueur 0. Vous trouverez un exemple de modèle à la page 14 (avec les captures à la page 13).

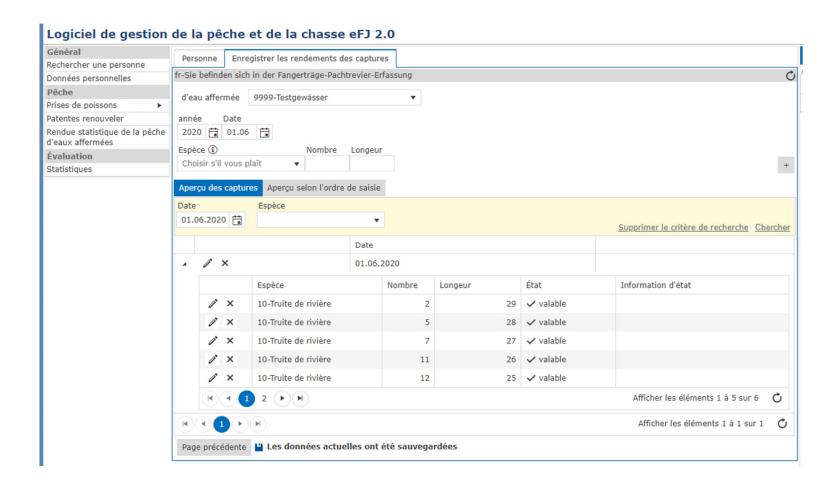
3. Ouvrez le masque de saisie dans eFJ2 sous «Prises de poissons/ eau affermée» (voir page suivante)

### Saisies de statistiques de pêche



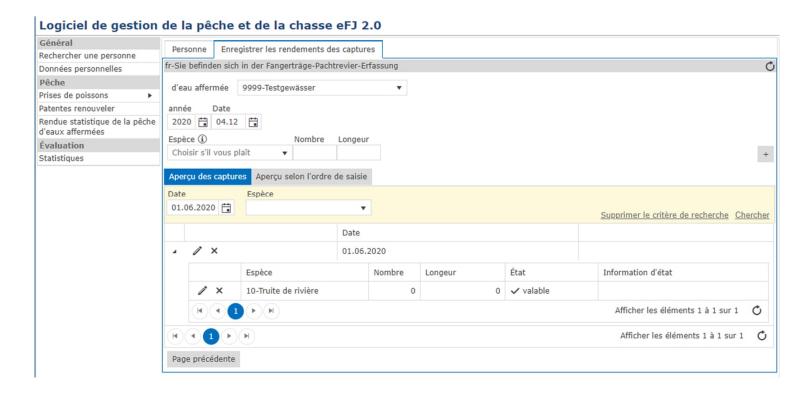


### Statistique de pêche avec captures (exemple)



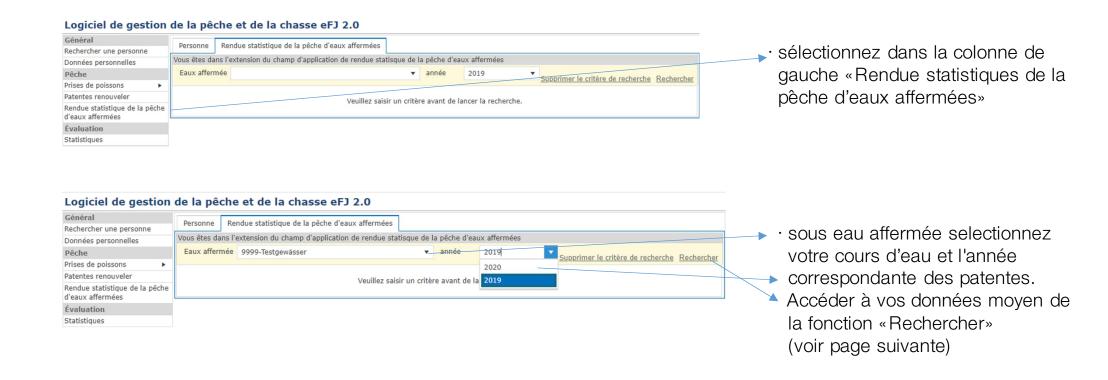
 après avoir enregistré les captures selon notre exemple, vous verrez les captures listées comme à gauche

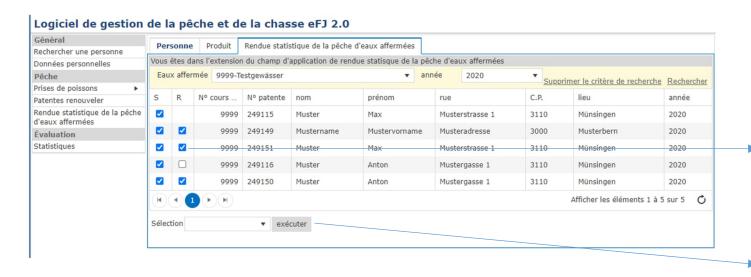
### Statistique de pêche avec captures (exemple)



 veuillez effectuer une entrée même si dans votre eau affermée aucune capture n'a eu lieu. Nous pouvons ainsi contrôler si toutes les statistiques de captures ont été établies.

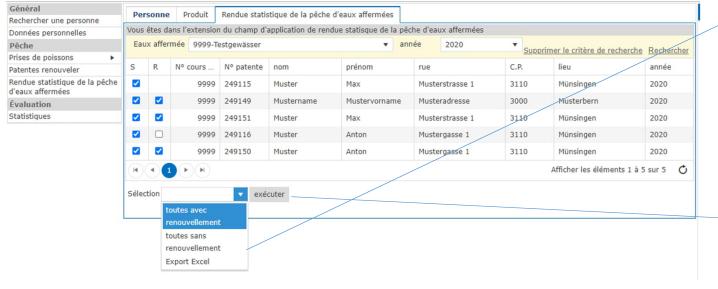
### Rendue statistiques de la pêche





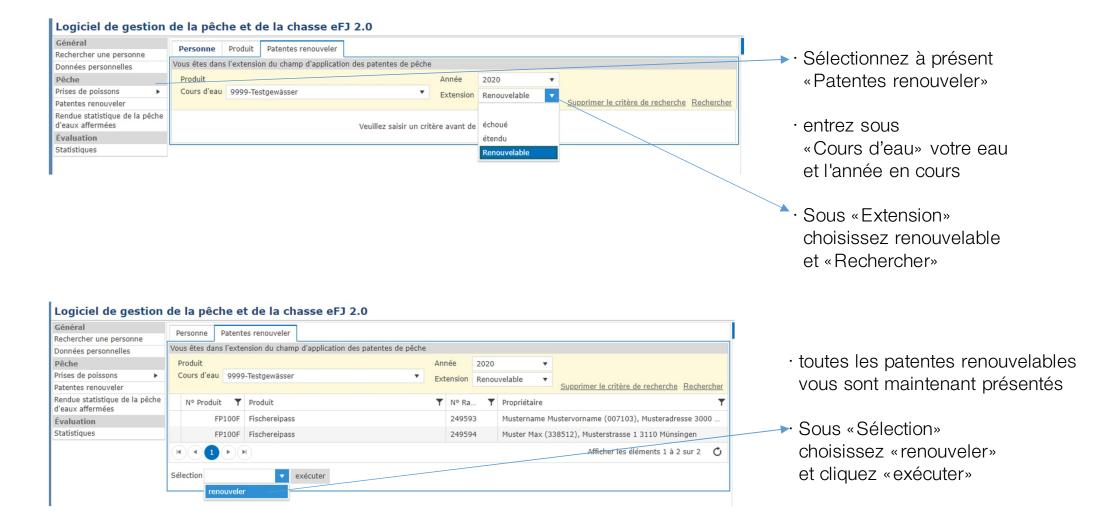
- Toutes les légitimations de l'année sélectionnée sont présentées
- vous avez maintenant la possibilité sous «S» (statistiques en retour) et «R» (renouvelable), de fixer les √
- Sélectionnez ensuite « exécuter»

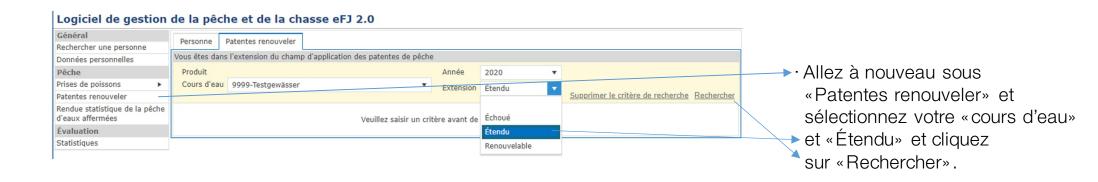


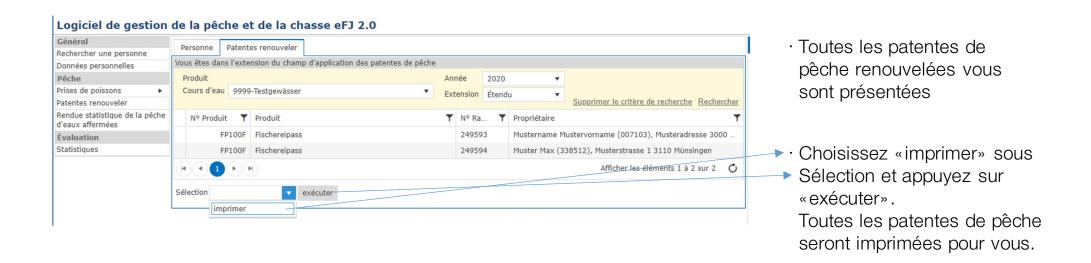


- au lieu de la sélection individuelle vous avez la possibilité de choisir entre «toutes avec renouvellement» ou «toutes sans renouvellement»
  - cette sélection concerne (toujours) les statistiques ainsi que le renouvellement
- Sélectionnez ensuite « exécuter»

### Patentes renouveler







# Prolonger automatiquement les légitimations de pêche/cartes d'invité par voie digitale

Lors de l'établissement individuel des légitimations de pêche/cartes d'invité (p.8), la décision digitale/papier est directement sélectionnée dans le processus de vente. Les autorisations prolongées automatiquement doivent être converties manuellement en digitale sous « Rendue statistique de la pêche d'eaux affermées » après le renouvellement réussi.



- Sélectionner « Rendue statistique de la pêche d'eaux affermées »
- Choisis ton eau et l'année correspondante. Utilise la fonction « Rechercher » Tu peux maintenant voir tous les patentes de l'année sélectionnée.
- Tu as maintenant la possibilité de « D » (statistiques de capture digitale).cocher la case correspondante. Les légitimation de pêche/cartes d'invité s'affichent désormais sous forme digitale dans l'application mobile « Pêche Berne ».